


*Bureau syndical du
10 juin 2021*

DELIBERATION N° 2021-06-044

Autorisation de signature de l'accord cadre relatif à la fourniture de services de connexion et de réseau pour les sites du Syvadec

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt et un, le dix juin, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le quatre juin par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	10	10	
<p>Présents : Georges GIANNI, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence et MARCHETTI Etienne</p>			
<p>Absents : GUIDONI Pierre, MICHELETTI Vincent, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, MARCHETTI François-Marie et BRUZI Benoît.</p>			
<p>Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 24/06/2021 et de la publication de l'acte le: 24/06/2021</p>			 <p> Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI </p>

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20210610-2021-06-044-DE
 Date de télétransmission : 24/06/2021
 Date de réception préfecture : 24/06/2021

Monsieur le Président expose,

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G TIC, a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen. La date limite de remise des offres a été fixée au 16 avril 2021. Cette consultation n'est pas allotie.

Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire qui se déroule par bons de commandes sans seuil mini ni maxi. La période initiale est de 24 mois, reconductible 2 fois 12 mois tacitement

L'estimation budgétaire annuelle est de 187.865 € par an. Les dépenses seront imputées en 6262 et 6156. La commission d'appel d'offres a émis un avis à la suite de l'analyse des offres reçues selon les critères de choix annoncés dans le dossier de consultation.

Il est demandé aux membres du Bureau d'autoriser le Président du SYVADEC ou son représentant à signer les pièces contractuelles de l'accord-cadre relatif à la fourniture de services de connexion et de réseau pour les sites du Syvadec avec l'entreprise STELLA TELECOM pour un montant estimatif de 80.010 € HT

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 2020-12-98 du 16 décembre 2020, portant délégations du comité syndical au bureau syndical,

VU la délibération n°2020-08-057 du 18 août 2020 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 10 juin 2021,

Considérant l'intérêt pour le Syvadec de conclure ce marché,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. le Président

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du SYVADEC ou son représentant à signer les pièces contractuelles l'accord-cadre relatif à la fourniture de services de connexion et de réseau pour les sites du Syvadec avec l'entreprise STELLA TELECOM
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires alloués pour l'exécution du présent marché.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20210610-2021-06-044-DE

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du 24/06/2021 et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.